

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DU 56 Aménagement du secteur de la Gare d'Auteuil (16^{ème}) - Achat en l'état futur d'achèvement de volumes à usage de crèche collective et de logement de fonction.

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Nawel OUMER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le PLU ;

Considérant que sur la parcelle située 52 à 120 boulevard de Montmorency et 91 à 111 boulevard Suchet, Paris 16^{ème}, appartenant à Paris Habitat OPH, sont inscrits au PLU un emplacement réservé Logement Social à 50%, ainsi qu'un périmètre de localisation d'un équipement culturel et d'un équipement petite enfance ;

Considérant que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil sur ce site, Paris Habitat OPH a prévu de réaliser sur une partie de ce terrain une opération de 176 logements sociaux, ainsi qu'une crèche de 66 places et son logement de fonction ;

Considérant que l'acquisition en l'état futur d'achèvement par la Ville de volumes dans ce programme à usage d'une crèche d'une SHON d'environ 860 m² et de son logement de fonction pour 80 m² SHON environ répond à un réel besoin dans le quartier et s'inscrit dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Gare d'Auteuil ;

Vu les plans du projet d'état descriptif de division en volumes dressé par le cabinet de géomètre Techniques Topo en date du 20 mars 2014 ;

Vu l'estimation de France Domaine du 28 août 2014 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Madame la Maire de Paris propose au Conseil de Paris de l'autoriser à acquérir en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat OPH, les volumes à usage de crèche et de logement de fonction dans le programme immobilier à construire au 52 à 120 boulevard de Montmorency et 91 à 111 boulevard Suchet, Paris 16^{ème} au prix de 6 455 131,40 € HT, soit 7 746 157,68 € TTC, auxquels s'ajoutent 310 000 € HT de frais de portage assortis d'une TVA en vigueur ;

Vu la saisine de M. le Maire du 16^{ème} arrondissement en date du 24 février 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^{ème} Commission et Mme Nawel OUMER au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de Paris Habitat OPH de volumes à usage de crèche d'une SHON d'environ 860 m², avec ses espaces extérieurs et d'un logement de fonction pour une SHON d'environ 80 m² dans l'ensemble immobilier à construire au 52 à 120 boulevard de Montmorency et 91 à 111 boulevard Suchet, Paris 16^{ème} au prix de 6 455 131,40 € HT, soit 7 746 157,68 € TTC, auxquels s'ajoutent 310 000 € HT de frais de portage assortis d'une TVA en vigueur, selon l'échéancier suivant :

- 35 % des travaux et 100 % du foncier (avec les frais de portage) à la signature du contrat de vente en l'état futur d'achèvement ;
- 55 % des travaux à la mise hors d'eau et hors d'air ;
- 10 % des travaux à la livraison.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'acte authentique d'acquisition en l'état futur d'achèvement des volumes visés à l'article 1 avec Paris Habitat OPH.

Article 3 : La dépense relative à l'acquisition est estimée à 6 455 131,40 € HT, soit 7 746 157,68 € TTC, auxquels s'ajoutent 310 000 € HT de frais de portage assortis d'une TVA en vigueur.

Cette dépense sera imputée comme suit :

- pour un montant de 2 148 567,40 euros HT correspondant à la charge foncière, auxquels s'ajoutent 310 000 € HT de frais de portage assortis d'une TVA en vigueur, la dépense sera imputée sur l'opération, rubrique 8249, article 2313, mission 90006-99, activité 180, n° d'individualisation 15V00092DU du budget d'investissement du Ville de Paris (exercice 2015 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement,
- pour un montant de 4 306 564 euros HT correspondant au coût des travaux, la dépense sera imputée sur l'opération compte 2313, mission 30000-99, activité 010, n° d'individualisation 15V00931 du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2015 et/ou suivants), sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à participer à toutes les associations syndicales qui seront mises en place et à constituer éventuellement les servitudes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 6 : Le bien mentionné à l'article 1 sera affecté à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO